



CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 FEVRIER 2024

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 13/02/2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

Présents :

COIGNARD Ronan	CREPIN Richard	LE BARBIER Benoît
AUBERT Jean-Marie	AUBRY Gwenaël	MACÉ Camille
AUBERT Joëlle	BOURIEN Yannick	MESLÉ Gaëtan
MULLER Sarah	GARCIA Déborah	

Secrétaire de séance : AUBERT Joëlle

Absents excusés : BLANCHE Marina (pouvoir à Y. Bourien) - LE MINTIER Yves

Absents : DESBOIS Alice - PRESSE Christophe

**N°01/01/2024 - CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023 :
APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le Procès-verbal du dernier conseil municipal.
Le Procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023, est approuvé, par un vote à mains levées et à l'unanimité, des membres présents ou représentés

N° 02/01/2024 - MARCHÉ DE FAUCHAGE 2024 - 2026

M. Richard CREPIN, adjoint délégué à la voirie, fait savoir à l'assemblée que deux entreprises ont été sollicitées pour la fourniture d'un devis pour un marché de 3 ans sur le fauchage et débroussaillage.

Les devis reçus par les entreprises ALIX Jean-Luc et FILLATRE Sylvain sont présentés.
Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ceux-ci.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- De retenir l'offre de l'entreprise ALIX Jean-Luc.
- D'autoriser M. le Maire à signer le devis
- D'inscrire les crédits au budget 2024

N°03/01/2024 - SMGBO – ADHÉSION CHARTE NATURE

La Commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts en adhérant à la charte d'entretien des espaces communaux signée avec le Syndicat Mixte du Brand Bassin de l'Oust (SMGBO).

Le Syndicat Mixte de Grand Bassin de l'Oust propose aux collectivités d'adhérer à la nouvelle charte nature +, basée sur 3 niveaux. Celle-ci vise à enrichir son approche vis-à-vis d'autres thématiques sur la gestion de l'eau, les déchets verts, la biodiversité et la communication.

Par délibération en date du 16 février 2021, la commune de Concoret s'est engagée à respecter le niveau 5 de la charte régionale « d'entretien des espaces des collectivités »,

Dans la continuité de l'engagement de la collectivité et de l'évaluation réalisée par le SMGBO, il est proposé à l'assemblée :

- D'adhérer à la nouvelle charte d'entretien : charte Nature + niveau 3
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, d'émettre un avis favorable.

N°04/01/2024 - ESPACE EON DE L'ETOILE : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION

M. le Maire propose au conseil municipal de revoir certains points du contrat de location, à savoir :

- Capacité d'accueil
- Descriptif du matériel
- Mesures de sécurité

Lors de la dernière visite de sécurité, il a été prescrit par la commission d'arrondissement ERP Pontivy qu'une convention doit être signée entre l'exploitant et les utilisateurs de l'ERP, pour organiser le service de sécurité lors de manifestations ou d'activités dans les établissements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, par un vote à mains levées et à l'unanimité, de :

- Valider le règlement présenté qui sera annexé à la présente délibération
- Autoriser M. le Maire à mettre en place la convention précitée
- Charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

N° 05/01/2024 - DEMANDES DE SUBVENTIONS 2024

Madame Sarah MULLER, Adjointe au Maire présente les dossiers de demandes de subventions déposés en Mairie, étudiés lors de la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative en date du 06 février 2024,

Le conseil municipal, doit se prononcer sur les demandes des organismes suivants, pour l'année 2024.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, par un vote à mains levées, de se prononcer comme suit :

Organismes scolaires - voyages : 40.00 € par enfant (à l'unanimité), pour :

- les enfants scolarisés dans les écoles de Concoret,
- les enfants de la commune scolarisés dans les collèges et les lycées de secteur (Mauron, Guer, Ploërmel).

Organismes scolaires – Fonctionnement : 20.00 € par enfant (à l'unanimité), soit :

- Ecole du Taureau Bleu de Concoret (51 enfants) : 1 020.00 €
- Ecole Saint Laurent de Concoret (27 enfants) : 540.00 €

Organismes de Formation (MFR, Chambre des métiers) : 40.00 € par élève (à l'unanimité)

Associations communales :

- CPIE Forêt de Brocéliande : 1 500.00 € (à l'unanimité)
- La Maison d'Ernestine : 500.00 € (9 Pour - 3 abstentions)
- L'Arbre à Jeux : 600.00 € (à l'unanimité)
- USPC : 800.00 € (à l'unanimité)
- Brocéliande Moto Verte 800.00 € (à l'unanimité)
- ACCA (70 €/piéteur) 350.00 € (à l'unanimité)

Autres associations :

- Cadets de Mauron : 200.00 € (à l'unanimité)
- Banque Alimentaire : 85.00 € (à l'unanimité)
- Restos du Cœur du Morbihan : 150.00 € (à l'unanimité)
- Alcool assistance : 50.00 € (à l'unanimité)
- Handisport pays de Ploërmel : 250.00 € (à l'unanimité)
- Rugby Club pays de Mauron : 60.00 € (à l'unanimité)

Monsieur le Maire est autorisé :

- à inscrire les crédits au budget communal 2024,
- à solliciter les justificatifs nécessaires aux différents organismes,
- à procéder aux mandatements correspondants

**N°06/01/2024 - CHANGEMENT DES OUVERTURES DE BATIMENTS COMMUNAUX :
DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire expose le projet de changement des ouvertures de plusieurs bâtiments communaux, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 123 651.11€ HT, soit 148 381.33 € TTC
Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

Vu l'avis favorable émis par la commission bâtiments qui s'est réunie en date du 23 janvier 2024,
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	49 460.00	40%
Région	CPRB	12 365.00	10%
Département	PST	37 095.00	30%
Auto-financement			
Fonds propres		24 731.11	20%
Emprunt			
Total HT		123 651.11	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : MAI 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Fin SEPTEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 123 651.11 € HT
- APPROUVE le plan de financement exposé
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement

N° 07/01/2024 - MAIRIE – REMPLACEMENT DES ECLAIRAGES ET REFECTION DU TABLEAU ELECTRIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire expose le projet de remplacement des éclairages et de réfection du tableau électrique, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 8 786.65 € HT, soit 10 543.98 € TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Vu l'avis favorable émis par la commission bâtiments qui s'est réunie en date du 23 janvier 2024,

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR	3 514.66	40%
Région			
Département			
Auto-financement			
Fonds propres		5 271.99	60%
Emprunt			
Total HT		8 786.65	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : SEPTEMBRE 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : OCTOBRE 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à mains levées et à l'unanimité :

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 8 786.65 € HT
- APPROUVE le plan de financement exposé
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement

QUESTIONS DIVERSES

- Ecole du Taureau Bleu
- Application mobile
- Gestion de la cantine
- PETR -Pays de Ploërmel : Ronan COIGNARD Vice-Président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 39

Le Maire de Concoret
Ronan COIGNARD

La secrétaire de séance
Joëlle AUBERT